

« RECONFIGURATION » A CLERMONT-FERRAND :

UNE FUSION-ABSORPTION PAR LA DIRECTION DE LYON ?

Après une rencontre des agents début septembre, les OS ont été invitées à un groupe de travail sur les fonctions supports (SGR/POC/PAE) dans la perspective de la fermeture de la direction régionale de Clermont-Ferrand. Certains services implantés en Auvergne sont pérennisés : le bureau, la brigade et la correspondante sociale. L'administration semble déjà avoir un projet bien avancé puisque la cible de 73 ER est annoncée pour l'ensemble des services (actuellement 77 ER dont 38 CO et 39 SU).

Bien que la direction de Clermont Ferrand soit de loin la plus éloignée de Lyon, le critère géographique et les contraintes de déplacements induits semblent insuffisants pour le maintien d'une direction de plein exercice. Vos représentants n'étaient pas venus les mains vides puisque, chiffres à l'appui, nous avons démontré que le ratio entre la charge de travail et la productivité par métier en Auvergne était loin d'être la plus faible. Néanmoins le DI a indiqué qu'il devait rendre des emplois sur la résidence Auvergnate en 2021. Pour rappel la Direction d'Auvergne était encore à 120 ER en 2012 soit une baisse de 36 % des effectifs en 6 ans ! Malgré cet anéantissement programmé, la chute semble devoir continuer...jusqu'où ?

Le DI nous a assuré que dans le futur, il n'y aurait pas d'autre baisse d'emploi en Auvergne. Nous serons vigilants sur ce point, la trajectoire de baisse d'emploi de la DGDDI s'amplifiant chaque année au gré des lois de finances.

En détail par pôle, nous avons relevé :

**I -PAE :**

- Activité CCE : Avec un ratio de 86, elle décroche le plus grand nombre d'entretiens de l'interrégion. Principalement tournée vers les PME donc beaucoup de travail de proximité, la CCE semble valider sa place !
- Activité SRA : À peine discuté, un auditeur pour 32 OEA, l'activité est gardée.
- Activité Réglementation : De manière incompréhensible, malgré une charge de travail conséquente, une présence sans faille lors de la crise COVID, une proximité avec les opérateurs y compris ceux domiciliés aux grands comptes, un relai incontournable pour le soutien du commerce international (Team France export, etc...), le DI ne semble pas vouloir maintenir le poste.

Au final, sur 3 ER (4 en réel) : **-1 ER, en réel -2**

**II - SRE :**

- Le DI reconnaît qu'ils ont de très bons résultats et que leur productivité est excellente.
- Au final les 4 ER peuvent être défendus. ce qui n'était pas gagné !

Au final, sur 4 ER (4 en réel) : statu quo

## FORCE OUVRIÈRE

---

### III - Contentieux :

- Agent poursuivant : sur la sellette et longuement débattu, ce métier semble défendable sur Clermont-Ferrand compte tenu des difficultés pratiques que poserait une implantation à Lyon (400 km A/R).
- En effet les contraintes de procédure amènent à une multiplicité d'audiences pour un même dossier, parfois très courtes pour un renvoi par exemple, mais de manière imprévisible et non opposable.

- Ensuite le taux de judiciarisation des affaires contentieuses (autour de 7%) n'est pas plus faible qu'ailleurs.

- Rédacteur : de façon abrupte, l'administration considère que les tâches effectuées par le rédacteur au contentieux peuvent être décorrélées des poursuites et transférées à Lyon. Encore une fois un service est amputé en Auvergne sans véritable fondement objectif.

Au final, sur 2 ER (2 en réel) : **-1 ER, en réel -1**

### IV - CRPC :

- Pour le DI toute l'activité de la CRPC est transférable à Lyon.
- La CRPC a pourtant une activité de proximité reconnue et qui a prouvé son efficacité mais l'administration ne veut pas le voir.

CRPC : sur 3 ER (2 en réel) : **-3 ER, en réel -2**

### V - SGR :

- Leur activité n'est même pas abordée. Il s'agit de fonctions support donc non défendables donc on raye.
- Cela interroge quand on sait que le SGR, fonction de proximité, est en première ligne pour la prévention des RPS dont on nous parle tant et constitue au quotidien un relai indispensable à la GRH...

SGR : sur 2 ER (5 en réel) : **-2 ER, en réel -5**

\*\*\*

Au final, le projet visé est bien la transformation de la direction en une division rattachée à la DR de Lyon, supprimant ainsi une grande partie des fonctions support après avoir supprimé la quasitotalité des postes de chefs de service.

Avec quel avenir ? Un rattachement fonctionnel au POC/PAE de Lyon suppose aussi une volonté affirmée de ne pas dévitaliser en douce les services Clermontois.

Cette transformation constitue une nouvelle épreuve pour les agents Auvergnats déjà durement touchés par toutes les restructurations incessantes depuis près de 10 ans.

L'administration n'en a que faire, l'important étant, selon une formule tristement célèbre « que les agents partent par la porte ou par la fenêtre ».